

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESPALION DU 26 AVRIL 2012

L'An Deux Mille Douze le vingt six Avril, à dix neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes –ANGLADE – AUSSEIL - GINISTY – S. GLANDIERES - LACAMPAGNE -LADOUX - LANTUECH - LESIEUR - MICHEL - REY

Mrs – CAYRON – CLUZEL - DELPERIE –MAZELIER – REGIS - RUFFAT – SALVAN - SEPTFONDS

Absents représentés : Mr ANGLES procuration à Mr CAYRON - Mr BATUT procuration à Mme REY - Mr GRANDESSO procuration à Mr CLUZEL – Mme MARTIN procuration à Mme LADOUX – Mr TAVET procuration à Mr SALVAN

Absents : Mr CAVIALE – Mlle A.M. GLANDIERES - Mr LE DERFF - Mlle SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Mr DELPERIE

.....

Modification des Statuts du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille

Délibération N°120426-01

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, avait décidé, par délibération en date du 14 Mars 2011, la prolongation de sa durée de vie jusqu'au 28 Avril 2012.

Le Conseil Municipal avait par délibération du 06 Avril 2011 donné un avis favorable à cette modification.

Il informe l'Assemblée que le Conseil Syndical, réuni le 17 Avril 2012, a décidé une nouvelle prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2013 (date butoir fixée pour la suppression des communes isolées).

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la prolongation du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille jusqu'au 1^{er} Juin 2013.

Subvention 2012 : versement d'un acompte de 50 000€ à l'Association Générale des Familles dans le cadre de la gestion du multi-accueil

Délibération N°120426-02

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 19 octobre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé une convention de partenariat avec l'Association Générale des Familles pour la gestion du Multi-Accueil.

Il précise à l'Assemblée que l'article 2 – Titre 3 de cette convention précise que la Commune d'Espalion participe financièrement au fonctionnement de cette structure.

A ce titre, et afin de permettre à l'Association Générale des Familles, de régler certaines charges et dans l'attente du versement des aides CAF et MSA au titre du Contrat Enfance Jeunesse, le Maire propose de verser à cette association un acompte sur la participation communale 2012 d'un montant de 50 000€.

La subvention définitive sera proposée ultérieurement au vu des éléments financiers définitifs 2011 et des perspectives 2012.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

G. CAYRON
Maire